

DOSSIER DE CANDIDATURE A LA CERTIFICATION D'OPERATEUR DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Prénom et nom du candidat à la certification : (à compléter)

.....

Merci de compléter ce dossier, d'y joindre les pièces demandées, d'en parapher chaque page et de signer les deux dernières.

Nous ne pourrons pas envoyer votre convocation en cas de dossier incomplet.

DOSSIER A RETOURNER 15 jours avant la date de l'examen

ABCIDIA CERTIFICATION
Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage
BAL N° 60011
102, route de Limours
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Liste des éléments à joindre impérativement au dossier

- **Chèque** ou virement du montant TTC correspondant au nombre de certification demandé à l'ordre d'Abcidia Certification (**lors du virement veuillez inscrire votre nom Rib joint en dernière page**)
- **Une photo d'identité récente** qui sera utilisée pour vous identifier le jour des épreuves (Inscrire votre nom au dos)
- **Copie d'une pièce d'identité** en cours de validité.
- **Copie des attestations de formation selon la certification choisie**

Certifications

- GAZ
- PLOMB sans Mention
- ELECTRICITE
- AMIANTE SANS MENTION
- TERMITES METROPOLE
- TERMITES OUTRE MER Guyanne - Réunion Antilles

Certifications avec mention

- AMIANTE AVEC MENTION
- PLOMB AVEC MENTION

1-Renseignements sur le candidat à certifier

Le candidat remplit la partie ci-dessous, paraphe chaque page et signe la dernière page selon les modalités indiquées.

Si le candidat n'est pas salarié, ses résultats et son certificat seront envoyés à l'adresse ci-dessous.

Si le candidat a des besoins particuliers nécessitant l'aménagement de la procédure de certification (handicap, etc...), merci de joindre sa demande à ce dossier de candidature, afin que l'Organisme puisse en examiner la recevabilité.

Nom : Prénom : Né(e) le :

Adresse :

.....

Code Postal Ville

Tél : Portable : Fax :

E mail :

2-Renseignements sur l'employeur du candidat

Lorsque le candidat à certifier est salarié, son employeur remplit la partie ci-dessous, paraphe chaque page et signe la dernière page selon les modalités indiquées.

Les résultats sont adressés au candidat

Société :

Prénom/Nom de la personne habilitée à représenter la société :

.....

Fonction :

Adresse d'envoi du certificat :

.....

Adresse d'envoi de la facture (si différente)

.....

Tél : Portable : Fax :

E mail :

3-Tarifs

Ces tarifs sont valables à partir du 1^{er} juillet 2024.

TARIF

1^{ère} échéance : chèque ou virement joint au dossier de candidature : 300 € HT / spécialité

2^{ème} échéance : 1^{ère} surveillance documentaire : 8 mois après la délivrance de la certification : 250 € HT / spécialité

3^{ème} échéance : 2^{ème} surveillance documentaire : 37 mois après la délivrance de la certification : 250 € HT / spécialité

4^{ème} échéance : le contrôle sur ouvrage global, voir tarif ci-dessous.

CONTROLE SUR OUVRAGE GLOBAL :

Il démarre au 36^{ème} mois après la délivrance de la certification.

- **500 € HT** une spécialité, puis **200€ HT** par spécialité supplémentaire.
- *Attention, l'ensemble des diagnostics doivent être réalisés le même jour et dans un périmètre de 15 km*

TARIF - CERTIFICATION INITIALE- Prix TTC					
	1	2	3	4	5
	spécialité	spécialités	spécialités	spécialités	spécialités
Certifications	360 € TTC	720 € TTC	1080 € TTC	1 440 € TTC	1 800 € TTC
Surveillance 1	300 € TTC	600 € TTC	900 € TTC	1 200 € TTC	1 500 € TTC
Surveillance 2	300 € TTC	600 € TTC	900 € TTC	1 200 € TTC	1 500 € TTC
CSO	600 € TTC	840 € TTC	1 080 € TTC	1 320 € TTC	1 560 € TTC
Total sur 7 ans	1 560 € TTC	2 760 € TTC	3 960 € TTC	5 160 € TTC	6 360 € TTC

Il est impératif d'effectuer le règlement **avant** le passage de l'examen, à défaut, aucune inscription ne sera prise en compte.

Rattrapage théorique et pratique :

Les premiers rattrapages théorique et pratique sont offerts.

A partir du 2^{-ème} rattrapage l'épreuve théorique sera facturée 30 € TTC par domaine et par passage et l'épreuve pratique sera facturée 60 € TTC par domaine et par passage.

Ses sommes seront dues et facturées de plein droit, en cas d'absence ou d'annulation **48h** avant la date de l'évaluation (sauf sur présentation d'un justificatif médical ou cas de force majeure).

En cas d'absence injustifiée, toute inscription à une session de rattrapage ultérieure, ne sera considéré qu'après règlement du 1^{er} rattrapage manqué.

Transfert :

- Le certifié qui souhaite faire **transférer sa certification auprès d'un autre organisme de certification** nous en fait la demande par écrit afin que l'on puisse lui établir une attestation stipulant que la certification n'est pas suspendue et n'est pas en cours de renouvellement. Sauf situation exceptionnelle, cette attestation sera délivrée dans un délai de 72h, à compter de la date de réception de la demande.
- **Toute demande de transfert entrant** (vers Abcidia Certification) est **gratuite**.

4. Calendrier des certifications organisées par ABCIDIA Certification

Attention : Vous ne pouvez vous inscrire qu'à un seul module par demi-journée, soit 4 modules sur les 2 jours.

EN DISTANCIEL *

JUILLET 2024	SEPTEMBRE 2024	OCTOBRE 2024	NOVEMBRE 2024	DECEMBRE 2024
Mardi 9	Mercredi 4	Jeudi 3	Mardi 12	Mercredi 4
Mercredi 10	Jeudi 5	Vendredi 4	Mercredi 13	Jeudi 5
Mercredi 17	Mercredi 18	Jeudi 17	Mardi 26	Jeudi 19
Jeudi 18	Jeudi 19	Vendredi 18	Mercredi 27	Vendredi 20

Merci d'inscrire la ou les date(s) et le(s) module(s) de votre choix

	Electricité	Gaz	Amiante sans Mention	Amiante avec Mention *uniquement en matinée	Plomb Sans Mention	Plomb avec Mention	Termites	Termites Réunion Antilles
Matin								
Après-midi								

*Pour les examens en distanciel, vous devez impérativement être munis d'un ordinateur disposant d'un système d'exploitation Windows mis à jour : incompatible sous MAC (OS), Linux etc.
Vous devrez également avoir une bonne connexion internet (minimum 30 mégas) et disposer d'un local dans lequel vous pourrez vous isoler. La procédure des examens en distanciel est consultable sur notre site <https://www.abcidia-certification.fr/>, rubrique « documents à télécharger ».

EN PRÉSENTIEL

JUILLET 2024	SEPTEMBRE 2024	OCTOBRE 2024	NOVEMBRE 2024	DECEMBRE 2024
Mardi 23	Mercredi 25	Vendredi 25	Mercredi 20	Jeudi 12

Merci d'inscrire la ou les date(s) et le(s) module(s) de votre choix.

	Electricité	Gaz	Amiante sans Mention	Amiante avec Mention *uniquement en matinée	Plomb Sans Mention	Plomb avec Mention	Termites	Termites Réunion Antilles
Matin								
Après-midi								

Pour toute organisation de sessions d'examens en intra, ou en province, n'hésitez pas à nous contacter :

- par téléphone au 01 30 85 25 71
- par mail à l'adresse suivante veronique.delmay@abcidia-certification.fr

5. Certifications initiales sans mention : Amiante sans Mention - Gaz – Electricité – Plomb - Termites

Pré - requis FORMATION :

- **Attestation de formation de 3 jours par domaine.** L'attestation de formation doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences définies par l'annexe 3 de l'arrêté du 24 décembre 2021.

L'attestation de formation doit être délivrée par un organisme de formation certifié comme indiqué dans l'annexe 2 de l'arrêté du 24 décembre 2021.

6. Certifications initiales avec mention : Amiante avec Mention — Plomb avec mention

Pré - requis FORMATION :

5 jours de formation au total, dont au moins 2 jours dispensés dans les 18 mois précédents la date de l'examen.

- **Si vous êtes déjà certifié sans mention, 1 attestation de formation de 3 jours en amiante et/ou Plomb sans mention :**

1. Formation dispensée avant le 1 er janvier 2020, contenu de l'attestation :

- **AMIANTE** : L'attestation de formation doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences définies par l'annexe 3 de l'arrêté du 25 juillet 2016.
- **PLOMB** : L'attestation de formation doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences définies par l'annexe 3 de l'arrêté du 21 novembre 2006.

2. Formation dispensée après le 1 er janvier 2020, contenu de l'attestation

- L'attestation de formation doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences définies par l'annexe 3 de l'arrêté du 24 décembre 2021.
Elle doit être délivrée par un organisme de formation certifié comme indiqué dans l'annexe 2 de l'arrêté du 24 décembre 2021.
- **+ 1 attestation de formation de 2 jours Amiante, et/ou Plomb avec mention dispensée au cours des 18 mois précédents l'examen :**
- L'attestation de formation doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences définies par l'annexe 3 de l'arrêté du 24 décembre 2021.
Elle doit être délivrée par un organisme de formation certifié comme indiqué dans l'annexe 2 de l'arrêté du 24 décembre 2021.

- **Si vous n'êtes pas certifié sans mention, 1 attestation de formation de 5 jours en amiante, et/ou Plomb sans mention :**

L'attestation de formation doit attester et justifier que le contenu est consacré aux compétences définies par l'annexe 3 de l'arrêté du 24 décembre 2021. Elle doit être délivrée par un organisme de formation certifié comme indiqué dans l'annexe 2 de l'arrêté du 24 décembre 2021.

Dans le cas où l'attestation de formation serait manquante, les résultats seront bloqués jusqu'à réception des documents manquants. En cas de non réception de l'attestation dans un délai de 60 jours, les résultats seraient annulés et le dossier archivé.

ENGAGEMENT DES PARTIES

Abcidia certification s'engage à :

- mettre à disposition du candidat et de son employeur les documents utiles pour la bonne compréhension des modalités de passage des examens, de délivrance et du maintien de la certification.
- respecter la confidentialité des informations communiquées par le candidat.
- respecter la confidentialité des notes d'examen attribuées au candidat qui en est le seul destinataire.

Le candidat reconnaît avoir pris connaissance des documents précités.

Il s'engage à ne pas frauder lors du passage des examens, à respecter les consignes données par Abcidia Certification lors des épreuves et à garder confidentielles les informations sur le contenu des examens organisés par Abcidia Certification.

L'employeur du candidat déclare avoir pris connaissance des documents concernant les modalités de passage des examens, de délivrance et du maintien de la certification.

La délivrance de la certification ne sera effective qu'après règlement de la prestation à Abcidia Certification. En cas de paiement en deux fois, le non-paiement de la seconde échéance entraîne la suspension de la certification jusqu'à son règlement.

Le candidat (prénom-nom)	Mention manuscrite « bon pour accord »/ date/signature
L'employeur (prénom-nom-qualité)	Mention manuscrite « bon pour accord »/ date/signature/cachet de la société

ACCORD MUTUEL POUR LES EXAMENS DE CERTIFICATION EN DISTANCIEL RELATIF A LA SECURISATION DES INFORMATIONS ET A LA PROTECTION DES DONNEES

Dans le cadre des examens de certification en distanciel, **ABCIDIA Certification** demande au candidat d'utiliser un logiciel qui permet à l'examineur(trice) de prendre le contrôle de son poste informatique, et d'installer un lien de connexion à son serveur d'examen.

Cette mise à disposition du poste du candidat entraîne la possibilité pour **ABCIDIA Certification** d'avoir fortuitement accès à des données personnelles du candidat, bien que l'examineur-trice ne se limite qu'à des manipulations nécessaires à la tenue de la session d'examen (visuel des éléments présents sur le bureau du poste informatique, accès aux historiques de téléchargement, historiques de navigation internet, boîte mail...).

Je soussigné(e) Mr / Mmem'engage :


- A me conformer et à respecter la « procédure d'examen de certification initiale à distance des diagnostiqueurs immobiliers » consultable sur le site <https://www.abcidia-certification.fr/> tant en ce qui concerne les moyens techniques dont je dois disposer pour l'examen que sur la tenue dudit examen ;
- A laisser l'examineur prendre le contrôle à distance de mon poste informatique dans les conditions ci-dessus énoncées.

J'atteste avoir bien pris connaissance de la procédure des examens de certification à distance et que la **SARL ABCIDIA Certification** ne saurait être mise en cause cas de perte, endommagement ou modification de fichier ou de tout autre incident sur mon poste informatique.

Par le présent accord, nous soussignés la **SARL ABCIDIA Certification** nous engageons :

- A respecter la confidentialité des données auxquelles nous pourrions fortuitement avoir accès dans le cadre de notre mission, et à nous limiter strictement aux manipulations informatiques nécessaires à la tenue des examens en distanciel ;
- A ne pas intervenir, sous quelque forme que ce soit, sur des fichiers présents sur les ordinateurs des candidats, ni à procéder à des téléchargements et importation de fichiers ou programmes autres que ceux nécessaires à la tenue des examens. En outre, la **SARL ABCIDIA Certification** ne saurait être mise en cause cas de perte, endommagement, modification ou autre de fichier(s) sur le poste du candidat.

Fait à le.....

Le candidat (prénom-nom)	Signature :
ABCIDIA Certification Hervé POGAM gérant	

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

OPERATEUR DE DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Je soussigné(e).....

M'engage à respecter la confidentialité des informations dont j'aurai connaissance dans le cadre des sessions d'examen organisées par ABCIDIA CERTIFICATION ;

Affirme avoir pris bonne connaissance des règles d'utilisation de la marque « certifié Abcidia certification – Opérateur de diagnostics immobiliers » et m'engage à les respecter ;

M'engage à communiquer à ABCIDIA CERTIFICATION sans délai, toutes modifications relatives à mon activité professionnelle, et particulièrement celles qui me mettraient dans l'incapacité à continuer à satisfaire aux exigences de la certification (changement de coordonnées professionnelles, de statut, cessation temporaire de mon activité pour raisons personnelles, médicales...);

M'engage à mettre en place les dispositions nécessaires pour fournir à ABCIDIA CERTIFICATION les documents qui me seront demandés dans le cadre de la surveillance et du contrôle sur ouvrage (registre de réclamation, liste des rapports, attestations diverses, autorisation d'être accompagné par un examinateur...);

M'engage à stipuler sur mes contrats de diagnostics la possibilité d'être accompagné par un examinateur représentant d'Abcidia Certification.

Déclare sur l'honneur ne pas être déjà titulaire de certifications dans les domaines pour lesquels je suis candidat.

Affirme avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non respect des différentes dispositions du référentiel de certification mis en place par ABCIDIA CERTIFICATION (suspension / retrait de la certification, action judiciaire le cas échéant...);

Fait à le.....

Signature

POUR TOUTE PRECISION, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER

Vos interlocuteurs : Hervé POGAM – Véronique DELMAY
herve.pogam@abcidia-certification.fr/veronique.delmay@abcidia-certification.fr

Téléphone : 01 30 85 25 71 - www.abcidia-certification.fr

RIB ABCIDIA CERTIFICATION

Relevé d'identité bancaire



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, prélèvements, etc.).
This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc.).

IDENTIFICATION NATIONALE / DOMESTIC IDENTIFICATION

Code Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	07661	0000070289H	57	RGPSE LIMOURS

IDENTIFICATION INTERNATIONALE / INTERNATIONAL IDENTIFICATION

IBAN	BIC / Adresse Swift
FR18 3000 2076 6100 0007 0289 H57	CRLYFRPPXXX

TITULAIRE DU COMPTE : **ABCIDIA CERTIFICATION**